

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE
PROVENCE

COMMUNE DE LA GARDE

ARRETE MUNICIPAL N°42/2025

AUTORISATION DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX AUTORISATION DE SURPLOMB DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de La Garde,

Vu la demande en date du 25/11/2025 présentée par Monsieur Sébastien Viotti, propriétaire sur la Garde et résidant à Valderoure 06750, pour circuler et stationner **PLACETTE DE L'EN-VENT**, et poser un échafaudage **16 RUELLE DU GOURJARO**, à compter du **LUNDI 1 DECEMBRE** pour une durée calendaire de **30 jours** afin d'effectuer des travaux de réfection de la façade et de la toiture sur sa maison sise 16 ruelle du Gourjaro, section A n°348,

Vu les articles L 2212-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public et des usagers,

A R R E T E :

A COMPTER DU LUNDI 1 DECEMBRE POUR UNE DUREE CALENDRAIRE DE 30 JOURS

Article 1 : Monsieur Sébastien VIOTTI est autorisé à circuler et stationner **PLACETTE DE L'EN-VENT** et un échafaudage **RUELLE DU GOURJARO** pour effectuer des travaux de réfection de la façade et de la toiture sur la maison sise 16 ruelle du Gourjaro, section A n°348.

Article 2 : La Commune de la Garde autorise le surplomb de la ruelle du Gourjaro par un échafaudage avec une de saillie de 1 mètre sur la ruelle du Gourjaro.

Article 3 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés de part et d'autre du chantier pour permettre l'application des présentes dispositions par l'entreprise chargée des travaux. La sécurité du chantier est placée sous sa responsabilité.

Article 4 : L'entreprise sera chargée de laisser la voirie à l'identique après les travaux.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Castellane,
- ✓ Monsieur le Commandant de la Caserne des pompiers de Castellane,
- ✓ Monsieur Sébastien VIOTTI, le propriétaire.

Fait à LA GARDE, le jeudi 27 novembre 2025.

Le Maire de La Garde,
Joël LAUGIER

